

CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations de la séance du 28 novembre 2019

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Michel FERRET.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2020 – budget principal

N° 001.11.2019

Rapporteur :
Laurent HOURQUET

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

A la suite de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires du budget principal 2020.

OBJET : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – année 2019-2020

N° 002.11.2019

**Rapporteur :
François LUCENA**

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

L'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 autorise le recrutement de personnels en qualité d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Ce type de recrutement est notamment dû à un ajustement des besoins du service scolaire et des services techniques.

Ainsi, il est envisagé de créer :

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (8h),
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (10h),
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (20h),
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 11 postes d'adjoint technique à temps complet.

Ces agents pourront être recrutés pendant un an sur la période allant du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2020. La rémunération sera déterminée selon la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents du 1^{er} décembre 2019 au 31 août 2020 pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans le respect des dispositions de l'article 3 1^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et dans la limite des éléments figurant ci-dessus,
- autorise monsieur le maire à constater les besoins concernés, à signer les arrêtés à intervenir ainsi que le renouvellement éventuel du recrutement dans les limites fixées par l'article 3 1^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 si les besoins du service le justifient.

OBJET : Marchés de travaux – Requalification du centre-ville

Avenant n°4 au lot n°4 - éclairage public
Avenant n°6 au lot n°1 – voirie et réseaux

N° 003.11.2019

Rapporteur :
Michel FERRET

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHY - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

Par délibérations des 27 octobre et 20 décembre 2017, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à signer les marchés de travaux de requalification du centre-ville pour un montant total de 4 063 680,47 € HT.

Il est rappelé qu'à la suite des transferts des compétences eau potable et assainissement collectif, le lot n°1, voirie et réseaux, a fait l'objet d'avenants afin d'affecter le montant de ces travaux au SMEA 31 soit 568 814,13€ HT.

Pour ce lot, il a été nécessaire d'effectuer plusieurs modifications, à savoir :

- le raccordement électrique au coffret d'alimentation d'Enedis situé rue Georges Sabo et la mise en place de fourreaux supplémentaires,
- la reprise d'une partie du dallage sous les galeries,
- une purge importante en sous-sol de la place centrale afin de stabiliser le pavage qui sera réaliser.

Par ailleurs, le lot n°4 a nécessité un avenant afin de renforcer l'éclairage aux quatre intersections de la place centrale.

Les incidences financières sont les suivantes :

Lot n°	Montant initial du lot en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du lot en € HT	Nouveau montant du lot en € TTC	% d'évolution montant initial/nouveau montant
1 Voirie et réseaux	2 996 629,07	83 280,05	2 570 051,73	3 084 062,07	+2,8 %
4 Eclairage public	281 953,00	5 457,00	310 906,25	373 087,50	+10,3 %

Le nouveau montant total des travaux pour l'ensemble des lots s'élève à 3 666 056,03 € HT soit 4 399 267,24 € TTC.

Sur proposition de monsieur Michel FERRET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°6 au lot n°1 ainsi que l'avenant n°4 au lot °4.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

OBJET : Cession d'un véhicule de marque Renault

N° 004.11.2019

Rapporteur :
Etienne THIBAUT

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

La commune de Revel a mis en vente aux enchères publiques un véhicule utilitaire d'occasion de marque Renault Maxity immatriculé AS-233-KW.

Les enchères se sont terminées le 10 novembre 2019 avec une proposition de la société DYNATECH (28 630 Sours) pour un montant de 17 089 €.

Les aliénations de gré à gré de biens dont le montant est supérieur à 4 600 € relèvent de la compétence du conseil municipal.

Sur proposition de monsieur Etienne THIBAUT, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise la vente de ce véhicule à la société DYNATECH pour un montant de 17 089 €.

Cette recette sera inscrite au budget principal.

OBJET : Travaux de requalification de la bastide phase 3 – rue Marius Audouy – Demandes de subvention

N° 005.11.2019

**Rapporteur :
Etienne THIBAUT**

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

Dans la continuité des travaux de requalification des espaces publics du centre-ville engagés depuis 2018, la commune est en cours de préparation de la dernière phase de cette opération à savoir la rue Marius Audouy.

Les deux précédentes phases ont fait l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat et de la région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée.

A ce titre, la commune sollicite l'accompagnement de l'Etat dans le cadre du plan « Action cœur de ville » et des opérations de revitalisation de territoire (ORT). Il en est de même pour la région.

Le plan de financement prévisionnel des travaux de la rue Marius Audouy serait le suivant :

Dépenses en €		Recettes en €	
Travaux de voirie et réseaux	319 302,00	Etat	210 000,00
Pose de pierres	51 038,00	Région Occitanie	172 000,00
Espaces verts	5 209,80	Ville de Revel	213 281,76
Eclairage public	29 670,00		
Fourniture de pierres	75 710,00		
Mobilier urbain	15 138,33		
TOTAL HT	496 068,13		
TVA 20 %	99 213,63		
TOTAL TTC	595 281,76		595 281,76

Sur proposition de monsieur Etienne THIBAUT, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la phase 3 du programme de requalification de la bastide – rue Marius Audouy,
- approuve le plan de financement pour un coût prévisionnel de 496 068,13 € HT,
- autorise monsieur le maire à solliciter l'Etat et la région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée pour une subvention aux taux maximum.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020.

OBJET : Cession d'une emprise communale située rue des Floralties à monsieur Jean Gurizzan

N° 006.11.2019

Rapporteur :
Michel FERRET

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

La commune a été saisie par monsieur Jean Gurizzan qui souhaite régulariser une emprise de terrain située rue des Floralties.

En effet, en raison de l'inconstructibilité du lot communal jouxtant sa propriété lors de la création du lotissement d'En Couyoulet, il lui avait été consenti l'utilisation d'une bande de terrain de 3 mètres de large afin d'agrandir sa propriété. Il s'agit d'une emprise de 75 m² cadastrée section ZV n°583. Cet accord de principe n'a jamais fait l'objet d'une régularisation par acte notarié.

Par courrier reçu en mairie le 25 octobre 2019, France Domaine a estimé la valeur de cette emprise à 1 650 € hors frais avec une négociation possible de 10%.

Sur proposition de monsieur Michel FERRET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de céder à monsieur Jean Gurrizan une emprise communale de 75 m² cadastrée section ZV n°583 pour un montant de 1 485 € hors frais selon l'avis de France Domaine,
- d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document en relation avec cette opération.

OBJET : Conventions de partenariat issues du programme national Action Cœur de Ville et du contrat régional Bourg-Centre

N° 007.11.2019

**Rapporteur :
Etienne THIBAUT**

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

La convention cadre Action Cœur de Ville signée le 14 septembre 2018 et le contrat régional Bourg-Centre formalisent un large partenariat avec plusieurs acteurs institutionnels engagés aux côtés de la commune pour élaborer un projet ambitieux de revitalisation du territoire.

La déclinaison des cinq axes structurants (habitat / développement économique et commerce / accessibilité et mobilité / espaces publics et patrimoine / équipements et services publics) en programmes opérationnels nécessite la conclusion de partenariats sous forme de conventions bipartites ou tripartites intégrant l'intercommunalité en fonction des sujets traités.

Sur proposition de monsieur Etienne THIBAUT, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à signer les conventions de partenariat issues du programme national Action Cœur de Ville et du contrat régional Bourg-Centre avec les différents partenaires économiques, techniques et financiers,
 - autorise monsieur le maire à signer tout document en relation avec ces conventions.
-

OBJET : Demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique »

N° 008.11.2019

Rapporteur :
Pierrette ESPUNY

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

Par arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2014, la commune avait obtenu à titre dérogatoire le renouvellement de la dénomination « commune touristique » pour une durée de cinq ans.

Cette dénomination est attribuée aux communes qui mettent en œuvre une politique locale du tourisme, qui offrent une capacité d'hébergement au bénéfice d'une population non-résidente et qui dispose d'un office du tourisme classé.

Il convient donc pour la commune de solliciter à nouveau l'Etat sur la base d'un dossier faisant état notamment des capacités d'hébergement de la population non-permanente et des animations proposées en période touristique.

Sur proposition de madame Pierrette ESPUNY, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire à solliciter le renouvellement de la dénomination « commune touristique » selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008.

OBJET : Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail – année 2020

N°009.11.2019

Rapporteur :
Thierry FREDE

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

Depuis la loi n°2015-990 du 6 août 2015, la législation sur l'ouverture des commerces de détail le dimanche permet au maire sous certaines conditions d'autoriser des dérogations au repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an.

Après avis des organisations d'employeurs et de salariés ainsi que du conseil municipal, le maire doit arrêter la liste des dimanches travaillés avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de dimanches est supérieur à 5, l'avis conforme de l'Etablissement public de coopération intercommunal est également requis.

Pour l'année 2020, le maire envisage de fixer à 10 le nombre de dimanches d'ouverture soit les dates suivantes : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, 9 février, 16 février, le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, 9 août, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2020.

Les différentes organisations syndicales ont été saisies en ce sens. La communauté de communes Lauragais Revel Sorézois a délibéré favorablement sur les dates proposées par la commune lors de la séance qui s'est tenue le 6 novembre 2019.

Sur proposition de monsieur Thierry FREDE, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'ouverture de 10 dimanches en 2020, soit : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, 9 février, 16 février, le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, 9 août, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2020.

Il est précisé que, pour les commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 400 m², à savoir les supermarchés et hypermarchés, le nombre de dimanches travaillés sera réduit d'autant de jours fériés travaillés (à l'exception du 1^{er} mai), dans la limite de 3 par an.

En contrepartie des dimanches travaillés, les salariés bénéficieront de compensations financières et de repos prévues a minima par le code du travail qui seront rappelées dans l'arrêté municipal.

OBJET : Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif - exercice 2018

N° 010.11.2019

Rapporteur :
Christian VIENOT

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHU - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

En application des dispositions de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente annuellement au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. La compétence eaux usées ayant été transférée le 1^{er} janvier 2019 au SMEA 31, il ne sera plus présenté de RPQS à l'avenir pour cette compétence.

Les indicateurs techniques et financiers figurant dans ce rapport sont mentionnés dans l'annexe VI du CGCT.

La baisse enregistrée des volumes facturés et des recettes de l'exploitant entre 2017 et 2018 est liée à des difficultés de facturation pour les services de l'eau potable et de l'assainissement du fait de la présence en 2018 de deux organismes gestionnaires à savoir le SMEA 31 (pour l'eau potable) et SUEZ France (pour l'assainissement).

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'exercice 2018 tel que transmis avec l'ordre du jour.

Le rapport et l'avis du conseil municipal seront mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal.

Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant une durée d'au moins 1 mois.

Un exemplaire du rapport sera adressé à monsieur le préfet pour information.

OBJET : Rapport d'activités 2018 de la Communauté de communes Lauragais Revel et Sorézois

N° 011.11.2019

Rapporteur :
Etienne THIBAUT

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

Conformément aux dispositions de l'article 5211-39 du code général des collectivités territoriales, monsieur le président de la communauté de communes Lauragais, Revel et Sorézois a transmis à la commune de Revel le 8 octobre 2019 le rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis avec l'ordre du jour.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2018 de la Communauté de communes Lauragais Revel et Sorézois.

OBJET : Rapport d'activités de la société publique locale (SPL) Midi-Pyrénées Construction – année 2018

N° 012.11.2019

**Rapporteur :
François LUCENA**

Présents

Etienne THIBAUT, maire - Pierrette ESPUNY, 1^{ère} adjointe - Francis COSTES, 2^e adjoint - Marielle GARONZI, 3^e adjointe - Michel FERRET, 4^e adjoint - Annie VEAUTE, 5^e adjointe - François LUCENA, 6^e adjoint - Odile HORN, 7^e adjointe - Léonce GONZATO, 8^e adjoint - Alain CHATILLON - Philippe GRIMALDI - Philippe RICALENS - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Laurent HOURQUET - Christian VIENOT - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Valérie MAUGARD - Alain VERDIER.

Absents excusés

Marc SIE a donné procuration à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL a donné procuration à Laurent HOURQUET
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pierrette ESPUNY
Pascale DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Brigitte BRYER

Par délibération du 17 juin 2011, la commune a souscrit pour un montant de 2 300 € au capital de la SPL Midi Pyrénées Construction dont l'objet est notamment l'étude et la réalisation d'opérations de construction.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, la SPL Midi Pyrénées Construction a transmis à la commune le 23 septembre 2019 le rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec l'ordre du jour.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2018 de la société publique locale (SPL) Midi-Pyrénées Construction.
